



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
Des agents de la ville de Saint Denis
Bourse du travail
3^{ème} étage bureau 314
93200 Saint Denis
Courriel : fosdterritoires@hotmail.fr
☎ 01.55.84.41.45 / 06.04.52.21.13

Monsieur Mathieu HANOTIN

Maire de Saint-Denis

2 place Victor Hugo

93200 Saint-Denis

Saint-Denis, le 20/11/2025

Lettre ouverte à Monsieur Mathieu Hanotin, Maire de Saint-Denis Président du Comité Social Territorial

Monsieur le Maire,

Votre présence exceptionnelle au CST du 19 novembre 2025 aurait pu laisser penser à une volonté d'écoute.

Mais l'annonce d'une prime de 200 € brut ne parvient pas à masquer ce que tout le monde voit désormais clairement : **la fusion Pierrefitte/Saint-Denis est un échec majeur**, et la réalité des services n'a jamais été aussi éloignée de vos discours.

Des services en état de tension extrême : un constat accablant

La situation est critique dans l'ensemble de la collectivité :

- **État civil** : sous-effectif chronique, parfois réduit à **50 %**, agents épuisés.
- **Vie scolaire** : manque de personnel permanent.
- **Enfance** : taux d'encadrement **non respectés**, mettant en danger agents et enfants.
- **Direction de l'Enfance** : plus aucun pilotage, charges reportées sur les administratifs.
- **Jeunesse** : plusieurs signalements dans le **registre de sécurité**.
- **Communication** : **souffrance telle qu'une enquête FSCT est en cours** avec des agents en arrêts et en souffrance psychologique.
- **CCAS** : sous-effectif massif et souffrance managériale déjà dénoncé.
- **DRH** : gestionnaires **au bord de la rupture**, écrasés par une charge ingérable.

Et les **Centres techniques municipaux (CTM)** ne sont pas épargnés :

les agents y dénoncent les mêmes problématiques que partout ailleurs :

manque de moyens, surcharge de travail, désorganisation permanente, et une **pression managériale insoutenable**.

La vérité est simple :

dans pratiquement tous les services, les agents font état d'une pression managériale généralisée, devenue le mode de fonctionnement ordinaire de la collectivité.

Des préconisations médicales ignorées : une faute grave

De trop nombreux agents signalent que leurs **préconisations médicales ne sont pas respectées** :

- Aménagements non appliqués,
- Restrictions ignorées,
- Agents fragiles remis en première ligne sans protection.

Cette mise en danger est non seulement illégale, elle est inacceptable dans une collectivité qui se prétend protectrice de ses agents.

Des agents laissés sans ressources : des dizaines de dossiers AT/MP non traités

À cela s'ajoute une situation **extrêmement grave**, passée sous silence :

Des agents sont en attente que leur **accident de travail** ou leur **maladie professionnelle** soit reconnu et traité.

En attendant, ces agents :

- Basculent en demi-traitement,
- Se retrouvent en difficulté financière,
- Doivent emprunter, demander de l'aide, ou renoncer à des dépenses essentielles,
- Vivent dans l'angoisse administrative en plus de la douleur physique.

Cette situation est indigne.

Elle révèle une administration incapable d'assurer le minimum :

protéger ses agents lorsqu'ils sont blessés dans l'exercice même du service public.

Un management de la menace : “si vous n’y arrivez pas, allez voir ailleurs”

Face à la détresse des agents, plusieurs directions répondent désormais par :

- Le mépris : « *Si vous n’y arrivez pas, c’est que vous n’êtes pas faits pour ce poste.* »
- La menace voilée : « *Vous pouvez toujours demander votre mobilité ailleurs.* »
- L'intimidation : « *Vous devez faire preuve de loyauté.* »

Cette utilisation abusive du **devoir de loyauté** pour faire taire les plaintes, étouffer les alertes et empêcher les agents de signaler leurs souffrances est une dérive grave.

Le devoir de loyauté ne doit jamais servir d'arme managériale pour culpabiliser ou museler les agents.

C'est pourtant devenu une pratique courante.

Ce n'est pas du management.

C'est de la pression psychologique institutionnalisée.

Aucune mesure pour les ATSEM malgré un décès : une faute morale

Malgré le **décès tragique d'une ATSEM**, aucune mesure, aucune analyse, aucun plan d'action n'a été lancé pour améliorer les conditions de travail.

Pas un geste.

Pas une réflexion.

Pas un signe d'humanité institutionnelle.

C'est une faute morale grave.

Refus de transmettre les profils de postes : une stratégie pour rendre les agents "corvéables à merci"

Depuis la fusion, FO demande les profils de postes pour contrôler :

- Le respect des missions,
- La cohérence des réorganisations,
- Le maintien du cadre statutaire.

Vous refusez de nous les transmettre.

Ce refus volontaire permet à la municipalité de :

- Déplacer les agents comme bon lui semble,
- Leur imposer des missions hors cadre,
- Contourner les garanties statutaires,
- Et **les rendre « corvéables à merci »**, selon vos besoins du moment.

C'est une dérive grave, une atteinte directe aux droits des agents et au rôle même des organisations syndicales.

Une politique du mépris : non-renouvellement des contrats dans les secteurs les plus fragiles

Au lieu de renforcer les équipes, vous choisissez de ne pas renouveler les contrats d'agents essentiels dans certains services et d'autres se retrouvent en sursurcharge de travail :

- Enfance
- Jeunesse
- Petite Enfance
- Centres de Santé
- CTM
- Maisons de Quartier
- Et d'autres services déjà en souffrance

Vous retirez des forces là où il n'y en a déjà plus.

Pendant ce temps :

- Les Centres de Santé tiennent grâce à l'abnégation des équipes,
- Les Maisons de Quartier sont en grève,
- Les CTM tirent la sonnette d'alarme,
- Les agents craquent, mais continuent d'assurer le service public.

Des agents repositionnés comme des pions : perte de sens, perte de repères, perte de dignité

La fusion a été utilisée comme prétexte pour déplacer des agents sans concertation, sans respect des compétences, sans vision d'ensemble.

Résultat :

- Perte de sens,
- Perte de motivation,
- Perte d'identité professionnelle,
- Et une organisation fragilisée.

FO avait alerté. Vous avez refusé. Aujourd'hui les agents paient.

Nous avons demandé :

- Enquêtes,
- Diagnostics,
- Analyses,
- Transparence,
- Anticipation.

Tout a été refusé.

Vos refus alimentent aujourd'hui le chaos que vivent les agents.

Votre prime de 200 € : un écran de fumée

Une prime ponctuelle ne compensera :

- Ni le sous-effectif,
- Ni la désorganisation,
- Ni la souffrance,
- Ni les erreurs de pilotage,
- Ni le manque de respect.

Les agents ne sont pas dupes.

FO Territoriaux exige des mesures immédiates

- **La transmission immédiate des profils de postes.**
- **Le renouvellement des contrats et des recrutements massifs.**
- **Un plan de Déprécarisations des agents**
- **Un plan d'urgence pour les ATSEM.**
- **La fin des réorganisations imposées.**
- **Un soutien réel aux CTM, CCAS, Enfance, Jeunesse, Centres de Santé.**
- **Une revalorisation durable, pas une aumône.**
- **Un dialogue social digne de ce nom.**

**Monsieur le Maire,
vous ne pourrez plus continuer à ignorer l'épuisement, la colère et la perte de
confiance des agents.**

FO Territoriaux sera à leurs côtés, offensif, mobilisé, déterminé et sans concession.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations déterminées.

FO territoriaux de Saint-Denis,
Madame Djamila BASSI
Secrétaire générale